

# Compte rendu du 4<sup>ème</sup> CHSCT exceptionnel départemental du Cantal

Mercredi 29 Avril 2020

Présents : Mme Lutic – Mr Didier- Mme Colomb- M Frigière- M Pages- M Dedieu- Mme Roux - Mr Peymout  
Mme Mattiuzzo – Mme Cambon (SE UNSA )- M Lacrampe (CGT Educ'action) - M André - M Marche  
M Ravit- M Guilbert (FSU)

- ▶ En préambule madame la DASEN indique que le but de ce CHSCT est de travailler ensemble, elle souhaite que les échanges ne soient pas des attaques permanentes contre l'administration.

Elle trouve que plus de 90 questions posées par le OS c'est beaucoup, qu'elle n'aura pas toutes les réponses, mais que certaines d'entre elles, il suffit de « bon sens » pour y répondre...

Le secrétaire du CHSCT lui répond que les collègues se posent énormément de questions qui suscitent inquiétude et angoisse et que depuis ce premier envoi d'autres questions se sont encore rajoutées.

L'heure est grave, nous avons besoin de réponses pour savoir ce qu'il va se passer le 11 Mai.

- ▶ Guillaume Guilbert explique que nous souhaiterions désormais travailler sous forme de « Groupes de Travail » afin d'être plus efficace et avancer plus vite lors du CHSCT. (Aujourd'hui 2 h30, pour ne répondre qu'à une petite dizaine de questions)

La demande est acceptée nous nous réunirons mercredi 6 Mai prochain pour un groupe de travail qui aura pour mission d'aborder toutes les questions non évoquées aujourd'hui.

- ▶ Suite à une question de la CGT, Mme Lutic précise d'emblée que le volontariat dont il est question dans les propos du ministre s'appliquent aux parents et non pas aux enseignants.

## Les annonces de la DASEN :

### Matériel :

Une livraison de masques chirurgicaux est attendue d'ici le 6 ou 7 mai, le nombre devrait être suffisant pour tenir jusqu'à la fin du mois, ensuite ce sont des masques « grand public » qui nous seront distribués.

### Organisation scolaire :

Le 11 Mai sera un jour de concertation pour les équipes pédagogiques.

Elle dit que le nombre annoncé de 15 élèves par classe pour la reprise de la 12 mai. Ce nombre ne serait qu'indicatif, en fonction du respect de la distanciation de plus d'un mètre entre les élèves dans les classes.

S'il manque de salles pour mettre en place la reprise d'autres locaux pourraient être réquisitionnées tels que les gymnases ou salle des fêtes.

Le travail va se faire en très étroite collaboration avec les maires. Une réunion est prévue demain entre MME la DASEN et MME La Préfète, il découlera ensuite une réunion avec les maires.

**Un protocole national sera décliné d'ici 2 jours pour définir les conditions sanitaires dans les écoles nécessaires à la reprise.**

**Des conditions non réunies pourraient entraîner la non ouverture des écoles.**

Mr Didier explique que l'enjeu c'est recenser les familles qui remettront les enfants à l'école. **C'est au Maire de s'en occuper en partenariat avec l'école** et donc le directeur (toujours sur le pont).

**Le directeur lui de son côté doit recenser les enseignants** susceptibles de reprendre le travail ainsi que les personnes travaillant dans l'école : **AESH, RASED, Service civique ...**

Mr Didier explique qu'en fonction du nombre d'élèves qui reprendront l'école et de celui du nombre « d'encadrants », on verra si le ratio 1/10 ; 1/15 est tenable. Il faudra voir quels aménagements seront possibles pour faire baisser le ratio.

L'administration avoue de pas avoir de vision précise de la situation. Par exemple une visio conférence aura lieu la semaine prochaine avec MME Lutic et les chefs d'établissement pour ce calcul au niveau du secondaire. Au niveau du primaire ce seront les IEN qui le feront.

#### **Personnel encadrant :**

Pourront rester chez eux,

- Les personnels à risque : il a été réexpliqué par le DR Roux (médecin de prévention) qu'il s'agit de se faire faire une mise à distance du poste de travail par son médecin traitant ou par elle-même. Elle le fait par téléphone. **04 73 99 32 89 ou 88.** On peut la contacter par mail : [bernadette.roux2@ac-clermont.fr](mailto:bernadette.roux2@ac-clermont.fr)
- Les personnels vivant avec une personne à risque
- Les collègues qui devront garder leurs enfants parce qu'ils n'auront pas école ou parce qu'ils ne souhaitent pas les renvoyer à l'école.

Ces personnels là pourront continuer à travailler en distanciel.

Mme La DASEN explique que les enseignants n'auront pas à appliquer les 2 formules distanciel ou présentiel, ce sera l'un ou l'autre, mais pas les 2.

S'il manque des enseignants, l'administration dit qu'ils pourraient faire appel aux étudiants professeurs des écoles, aux services civiques, à des intervenants en sport et en art, à des personnes du milieu associatifs.

**•Cela ressemble à s'y méprendre à de la garde d'enfants ... le mot continuité pédagogique n'a d'ailleurs pas été prononcé.**

#### **Questionnement des OS**

La question est alors posée de savoir si les élèves pourront travailler avec un autre maître que le leur la réponse est : oui....

A cela la DASEN précise que : « nous ne retravaillerons plus tout à fait comme avant le 13 Mars, le travail avec nos élèves sera différent, il va falloir qu'on sache modifier nos paramètres de fonctionnement »...

● **Inutile de vous dire que nous n'avons pas encore su décoder ses phrases...** ☺

► Le SE-UNSA, dans un souci de réponse concrète, pose une question concrète :

**Beaucoup de collègues n'imaginent pas le retour en classe des maternelles (moins de 6 ans), pourrait on penser, comme l'avait indiqué notre ministre en premier lieu, que ce soit seulement les CP qui reviennent en classe. On voit comment cela se passe la première semaine, on en tire les conséquences et selon on pourrait « injecter » des CM2 la semaine d'après en supposant qu'ils sont les plus à même d'appliquer les gestes barrières ..**

La réponse est que le ministre nous laisse notre organisation propre, il faut tenter de modifier les classes, d'écrire un protocole sur le temps de cantine, de récréation, les parents ne rentreraient pas dans l'école, on pourrait imaginer un système de signalisation au sol ...

La DASEN, dans sa réponse, ne semble pas réfractaire à ce type de scénario.

Il s'agit d'agir avec bon sens et de prendre soin de chacun, précise-t-elle.

► A propos des protections sanitaires :

- Les AESH et les RASED qui sont au plus près des élèves dont ils s'occupent auront à priori à leur disposition des visières et des gants en plus des masques déjà fournis. Il ne s'agit pas de faire porter des masques aux enfants pour ne pas les stigmatiser encore plus.

● **Pourquoi pas l'ensemble des personnels ? certainement un problème de moyens** ☺

**On verra si ce type de matériel est là le 12 Mai !**

- A propos d'une question sur l'aide psychologique éventuelle, sous forme de groupe de parole qui pourraient être animés par les psy scolaire, Mme La DASEN nous répond qu'elle n'a pas de protocole à nous donner car nous savons ce que nous avons à faire étant donné que nous avons eu le concours ☺
- Mr Peymaud (l'ISST), indique que le service médical est en train de rédiger des consignes qui seront transmises au fur et à mesure de la crise. C'est le ministère de la santé qui donne ses directives.
- Le Dr Roux précise qu'ils travaillent sur les protocoles pour être le plus précis possible.
- A la question : Peut-on prendre la température des enfants à leur arrivée à l'école, ?

La réponse est non c'est aux parents de le faire chez eux ... Tout comme chacun doit le faire chez lui le matin.

- A la question : à un mois d'intervalle nous sommes passés du protocole DOCAPOST ou personne ne touche une feuille, à « je touche tout », quelle solution ? Le gel hydroalcoolique et bien penser à ne pas toucher son masque

Réponse de MME Lutic : il n'y aura à priori pas de gel, réservé pour les autres personnels Et il n'y a rien de mieux que le savon LIQUIDE et l'eau ! **et si le lavabo est à plus de 100 mètres de la classe ?**

- A la question, estimez-vous que nous sommes protégés par un masque chirurgical, le Dr Roux répond qu'elle ne peut pas nous affirmer le zéro risque.
- Nous aurons des masques pédiatriques pour les enfants qui donneront l'impression de présenter des signes de la maladie.
- La CGT s'interroge sur le fait que l'employeur puisse réellement sécuriser les lieux, ce qui pourrait entraîner une situation de Danger Grave et Imminent qui impliquerait de ce fait un droit de retrait.

● ***Nous vous donnerons les détails sur cette procédure dans un prochain compte rendu.***

En fin de réunion, alors que le secrétaire du CHSC réaffirme les grosses inquiétudes du milieu enseignant, l'impression de tâtonnement du gouvernement très angoissante. Il demande à la présidente du CHSCT si on ne va pas jouer les apprentis sorciers, quelle formation a-t-on et aura-t-on à supporter les conséquences juridiques des problèmes qui en découleront ..

Enfin comment notre employeur conçoit il cela ?

La réponse est assez courte : Il n'y aura peut-être pas de retour le 11 MAI.

Après 2h30 d'audio conférence « sans problème de connexion » la séance est levée.